

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE** de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature
et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 **JUIN 1960**

13. La Septième Assemblée Générale

recommande que des mesures immédiates soient prises pour rétablir dans le Parc National Albert la protection totale de l'habitat du Gorille de montagne, habitat actuellement gravement menacé par les incursions de troupeaux de bétail en provenance du Ruanda et des régions voisines.